

Septembre 2026

Concours - 2

Avis de publication

**ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL
PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2027**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la SOMME, 32 rue Lavalard à AMIENS, organisateur pour les départements de la région Hauts de France (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais et Somme) ouvre

**L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL
PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE**

Les dates prévisionnelles des épreuves, qui se dérouleront dans le département de la Somme, sont les suivantes :

Epreuve d'admissibilité : jeudi 8 avril 2027

Epreuve d'admission : à partir du mois de septembre 2027.

Pour l'épreuve d'admissibilité, des centres d'examen seront susceptibles d'être organisés dans d'autres départements que la Somme, en fonction du nombre de candidats.

CONDITIONS D'ACCES

L'examen professionnel est ouvert aux Attachés territoriaux qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade d'Attaché, **après avoir été admis à l'examen professionnel.**

Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement, conformément à l'article 16 du décret 2013-593.

Ainsi, pour cette session 2027, pourront ainsi s'inscrire à l'examen :

les Attachés qui, au 1er janvier 2027 :

- justifieront de **deux ans de services effectifs** dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau,
- auront atteint le **4^{ème} échelon** depuis **au moins un an.**

Les candidats devront également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

.../...

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se déroule en **deux étapes** :

1ère étape : LA PREINSCRIPTION

La période de préinscription en ligne ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée du **lundi 2 novembre 2026** au **mardi 15 décembre 2026** inclus, dernier délai.

Les candidats doivent se préinscrire durant cette période et avant le **mardi 15 décembre 2026 minuit** :

- soit sur le site Internet **www.cdg80.fr**, page d'accueil :
 . Sur le bouton rose à droite « **Inscription concours/examens** ».
- soit directement sur le site **www.concours-territorial.fr (*)**.

➤ Aucune préinscription en ligne ne sera possible après cette date.

Cette préinscription ne constitue pas une inscription définitive. Elle permet aux candidats de compléter leur dossier en ligne puis de l'imprimer. Le Centre de Gestion de la Somme ne validera l'inscription des candidats **qu'à réception de leur dossier signé et accompagné des justificatifs demandés.**

Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent obtenir un dossier d'inscription auprès du Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard, CS 12604, 80026 AMIENS CEDEX 1 :

- en le retirant sur place, du **lundi 2 novembre 2026** jusqu'au **mardi 15 décembre 2026, avant 17 h 00**, délai de rigueur,
- en adressant, en courrier simple, leur demande de dossier du **lundi 2 novembre 2026** jusqu'au **mardi 15 décembre 2026 inclus, dernier délai, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe faisant foi** (joindre obligatoirement une enveloppe grand format (22,5 x 32 cm) libellée à leurs nom et adresse et timbrée au tarif lettre en vigueur pour l'envoi d'un pli de 100 g, pour l'envoi du dossier d'inscription).

➤ Toute demande de dossier effectuée hors des délais ainsi fixés sera rejetée.

**Les demandes de dossier d'inscription sollicitées
par téléphone, télécopie ou messagerie électronique ne seront pas prises en compte.**

2ème étape : LE DEPOT DU DOSSIER

La période de dépôt des dossiers d'inscription est fixée du **lundi 2 novembre 2026** au **mercredi 23 décembre 2026** inclus, date de clôture de dépôt des dossiers.

Les dossiers, **dûment complétés, signés et accompagnés des justificatifs demandés**, doivent être :

- déposés à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard à AMIENS jusqu'au **mercredi 23 décembre 2026, avant 17 h 00**, délai de rigueur.
- adressés par courrier au Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard, CS 12604, 80026 AMIENS CEDEX 1, jusqu'au **mercredi 23 décembre 2026 inclus, dernier délai** :
 - . en courrier simple, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe **faisant foi**,
 - . en courrier recommandé, la date de dépôt auprès des services de la Poste ou du prestataire, mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la Poste ou le prestataire, **faisant foi**.

➤ Tout dossier d'inscription parvenu au-delà des délais ainsi fixés sera rejeté.

**Les dossiers d'inscription retournés
par télécopie ou messagerie électronique ne seront pas pris en compte.**

NB : Toute correspondance relative à une demande de dossier ou tout dossier parvenu au Centre de Gestion de la Somme hors délais **sera systématiquement refusé** quel qu'en soit le motif (**affranchissement insuffisant, adresse erronée...**).

Le 16 septembre 2026